

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 677

présenté par
M. Millienne

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 83, substituer aux mots :

« d'entrée en vigueur »

les mots :

« de publication ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.